

## Le Club des mères au Togo

### Contexte

Le Togo est un pays extrêmement pauvre. Selon l'indice de développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement, il était classé 143<sup>e</sup> sur 177 en 2004. L'espérance de vie à la naissance est de moins de 50 ans, et les autres indicateurs de développement social sont bas. L'agriculture, qui occupe la vaste majorité de la population (et représente à elle seule plus de 43 pour cent du PIB), a souffert ces dernières années des conditions climatiques défavorables<sup>1</sup>.

### Historique

Suite à la 5<sup>e</sup> Conférence panafricaine, qui s'est tenue à Ouagadougou en septembre 2000, la Croix-Rouge togolaise a décidé de recentrer ses actions de manière à en optimiser l'impact au niveau des communautés, conformément à l'initiative ARCHI 2010 (Initiative santé des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-

Rouge d'Afrique). La Croix-Rouge togolaise a mobilisé ses volontaires en deux groupes d'acteurs pour soutenir deux types d'activités (santé communautaire et sécurité alimentaire) :

- SASC = Secourisme agents de santé communautaire
- CM = Club des mères (groupes de femmes).

Le but des clubs des mères est de regrouper les mères de différentes régions et de leur faire mener des activités qui visent à améliorer leurs conditions de vie et servent de modèle pour la communauté. Il s'agit d'une part de promouvoir la santé communautaire par la sensibilisation des femmes, et d'autre part de favoriser l'épanouissement socio-économique des membres et de la communauté féminine.

Le premier club de mères a été établi à Bassar, Région de la Kara (centre ouest du Togo), dans le cadre des activités de réinsertion des réfugiés ghanéens entreprises en 1996



<sup>1</sup> [http://www.fco.gov.uk/country profile Togo](http://www.fco.gov.uk/country_profile_Togo)



dans la Préfecture de Bassar. Les clubs des mères sont en général composés de 30 à 50 femmes. La mise en place d'un club des mères se fait à travers une assemblée villageoise et l'investiture d'un comité ad hoc, qui enregistre les adhésions volontaires des femmes désireuses d'être membres.

Les différentes activités des clubs sont les suivantes :

#### **Santé communautaire**

- Santé maternelle et infantile – nutrition et vaccination.
- Consultations prénatales et postnatales, planning familial, prévention du VIH et du sida.
- Lutte contre le paludisme – promotion de l'utilisation correcte des moustiquaires imprégnées d'insecticide.
- Gestion des maladies diarrhéiques – utilisation de sels de réhydratation orale (SRO).

#### **Hygiène – assainissement**

- Gestion des dépotoirs et ordures ménagères – mise en place d'un trou dans la concession.
- Puits perdus – petits puisards creusés derrière les douches pour recueillir les eaux usées. Les trous sont remplis de cailloux et évitent aux eaux usées de se

répandre et de polluer l'environnement. Ils évitent la formation de gîtes de reproduction de moustiques vecteurs du paludisme, dont l'incidence est dès lors réduite.

#### **Socio-économique**

- Caisse de solidarité santé – financée grâce à des cotisations mensuelles.
- Caisse des activités génératrices de revenus (AGR) – financée grâce aux cotisations mensuelles des membres :
  - petits prêts accordés à des groupes de solidarité de trois ou cinq femmes pour la réalisation d'AGR. Remboursement avec intérêts, pour alimenter la caisse. Échanges d'expériences au cours des réunions d'AGR ;
  - stockage en commun de la production. Propre production et achats à d'autres pour la fabrication de la boisson locale ou la commercialisation.

Les femmes volontaires jouissent de l'accès gratuit aux soins à travers la Caisse de solidarité santé.

## **Résultats**

Au cours des cinq dernières années, le nombre de clubs des mères a augmenté dans les différentes régions du Togo. En 2007, la Région des Savanes compte, à elle seule, 118 clubs des mères, dont 33 sont soutenus par l'Union européenne, la Croix-Rouge danoise et la Croix-Rouge allemande. Il y a 64 clubs des mères dans la Région Centrale, 82 dans la Région des Plateaux, où 45 sont soutenus par le Projet UE et 37 par le Projet SIDA mené avec la Croix-Rouge danoise, et une vingtaine dans la Région maritime. Les autres clubs des mères sont encadrés par le personnel volontaire de la Coordination régionale de la Croix-Rouge togolaise.

Certains clubs des mères se rencontrent au niveau régional, de manière à partager leurs expériences sur les différents thèmes de leurs activités.

Au niveau des villages, on a noté un changement de comportement en matière de santé. Le taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées est en constante augmentation, et le nombre de femmes en possession d'un carnet de vaccination augmente. Tous les enfants de 0-11 mois ont un carnet de vaccination et les mères respectent le calendrier des vaccinations.

Dans le domaine sanitaire, les femmes sont bien informées. Elles fréquentent les centres de soins et ne demandent plus l'avis de leur mari pour faire soigner les enfants. Elles sont de plus en plus conscientes de leurs

rôles respectifs dans la société, ce qui les amène à participer activement aux réunions en prenant la parole publiquement.

Les femmes mènent des activités génératrices de revenus, qui leur permettent d'assumer une grande partie des charges familiales.

Au niveau socio-économique, les clubs des mères apportent leur soutien à la création de micro-entreprises, qui vendent de la nourriture, des céréales et des boissons. On assiste également à l'amélioration des moyens de subsistance, et la scolarisation des enfants d'âge scolaire est obligatoire.

La Caisse solidarité santé ne fonctionne pas très bien. Dans la Région centrale, par exemple, 61 clubs des mères sur 64 sont actifs, mais la Caisse de solidarité santé n'y est pas encore acceptée par toutes les femmes. Il faut donc intensifier l'effort de sensibilisation, car les caisses de solidarité sont de nouvelles « assurances maladies ». Les populations ne sont pas encore habituées.

Un des problèmes est que les activités ne sont pas suivies de manière régulière partout dans le pays, et que les formations ne couvrent pas tous les thèmes ni toutes les régions, par manque de financement.

Tout compte fait, il faut signaler que les clubs des mères favorisent dans les communautés l'émergence d'une société civile rurale féminine qui valorise le rôle et la place de la femme dans son environnement.

## Enseignements tirés

Avant de mettre sur pied un club des mères, il est important de mener une action de sensibilisation préalable dans les villages, de démontrer les avantages que présentent ces clubs et ceux que les volontaires vont pouvoir en tirer.

Il est important d'avoir des volontaires formés pour faire le suivi au niveau des clubs et pour animer les différentes sessions de travail, sous peine que les différents thèmes ne puissent être traités dans les différents clubs. Il faut s'assurer que toutes les femmes qui rejoignent les clubs seront elles aussi formées, pour garantir un minimum de continuité et de qualité. Il est également important de prévoir des formations systématiques aux différents thèmes proposés, de manière à optimiser l'efficacité des clubs.

Une bonne communication des objectifs du club des mères ainsi que des résultats (escomptés ou réels) est essentielle. Il faut néanmoins ne pas perdre de vue le risque que certaines femmes volontaires ne soient motivées que par les soutiens socio-économiques dont elles bénéficieront en faisant partie du club.

Depuis 2004, plusieurs clubs des mères ont formé des équipes féminines de football. Ces équipes organisent des tournois, permettant aux clubs des mères de défendre les couleurs de leur village. Ces manifestations ont augmenté la cohésion entre les femmes et contribuent à un mode de vie sportif et sain.

## La voie à suivre

La stratégie des clubs des mères permet aux femmes de sensibiliser leurs paires aux problèmes de santé communautaires, au VIH et au sida, à la nutrition, etc. Pour ce faire, les activités sont menées bénévolement, après la formation et la sensibilisation des femmes.

- L'idée de proximité doit prévaloir dans la mise sur pied d'un club des mères. Cette disposition facilite et favorise les réunions périodiques garantissant le suivi des activités menées par les femmes.







- La formation des membres du club, du bureau et surtout de la l'animatrice principale doit être organisée et renouvelée régulièrement pour renforcer les capacités (tenue correcte des supports d'animation, élaboration des rapports d'activités, transparence dans la gestion, ouverture d'un compte d'épargne dans une institution de microfinancement crédible.
- Si le nombre des clubs des mères s'élève, il faut envisager de les mettre en réseau ou de créer une fédération, ce qui permettra aux femmes d'être représentées dans plusieurs instances de décision.
- Il est indispensable aussi de veiller à ce que les femmes membres des clubs des mères maîtrisent le cahier des charges des clubs, des membres et des responsables. De plus, il faut que les clubs disposent d'un plan d'action simplifié mais fonctionnel et opérationnel, qui détermine les principales activités et responsabilités en leur sein.
- Il est nécessaire de mettre en place un programme de supervision et de suivi des clubs des mères, qui voient dans cette démarche une manifestation de l'intérêt que les responsables accordent à leur club.

### Chaque club des mères est régi par le guide « fonctionnement d'un club des mères », décrivant les points suivants :

1. Organisation interne de chaque club des mères.
2. Organisation administrative des clubs des mères.
3. Organisation et assise financière des clubs des mères.
4. Lignes directrices pour les activités des clubs des mères :
  - santé, comme la surveillance de la femme, l'accouchement, les vaccinations, la prévention du sida, l'hygiène, la nutrition de l'enfant, les pathologies courantes de l'enfant, le planning familial ;
  - activités diverses comme l'économie domestique, la vie associative, l'éducation de base de la jeune fille, la promotion des droits et devoirs de la femme et des enfants, la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle ;
  - les statistiques/rapports d'activités.
5. Critères régissant le choix des responsables.
6. Taches des responsables des clubs des mères.
7. Taches des responsables et des membres.

**Pour obtenir de plus amples informations, prendre contact avec :**

**Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Département Politique et préparation en cas de catastrophes

Case postale 372

CH-1211 Genève 19 – Suisse

Courriel : [secretariat@ifrc.org](mailto:secretariat@ifrc.org)

Site Internet : [www.ifrc.org](http://www.ifrc.org)